



BOURGEOISIE DE MONTANA

Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le JEUDI 25 JUILLET 2020 à 20h00 à la maison bourgeoisiale de Montana

Le procès-verbal est tenu par Marie-Jo Rey-Roby, secrétaire

Présents : Michel Rey, Président
Marie-Jo Rey-Roby, Vice-présidente
Céline Caloz-Mendicino, Conseillère
Dominique Casas, Conseillère
Fabien Rey, Conseiller

Ainsi que 23 bourgeois

Tous les participants à l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de ce jour ont dû s'inscrire sur la feuille à l'entrée de la salle et se désinfecter les mains.

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents. Il salue les bourgeois et les bourgeois d'honneur : MM. Maurice Robyr et Christophe Cordonier.

Sont excusés pour cette assemblée : MM. et Mmes Claude Gérard Lamon, Yves-Roger Rey, Fabrice Rey, Marie-Claude et Paul-André Robyr, Gratien Cordonier, Stéphane Rey, Florence Rey. Le Président informe que l'assemblée a été convoquée le 5 juin 2020, par le Bulletin officiel, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco).

Il propose les scrutateurs suivants, MM. Jean-Claude Robyr et Claude Robyr.

Suite à un petit problème technique, le beamer de la Bourgeoisie ne fonctionne pas, nous n'avons pas la possibilité de faire de présentations sur l'écran.

Il présente ensuite l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 18 mars 2019
2. Présentation des comptes 2019
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
5. Donation de terrains de l'hoirie Cécile Rey et Simon Rey, informations et décision

6. Donation de terrains de Jérémie Rey, informations et décision
7. Place Corinna Bille : goudronnage CHF 40'000.00, informations et décision
8. Construction immeuble Corinna Bille : informations
9. Maison de Corin, entretien cage escaliers et toilettes, CHF 25'000.00, informations et décision
10. Contrat location Swissgrid : CHF 8'000.00, informations et décision
11. Présentation du budget 2020, approbation
12. Plan financier 2020-2023
13. Divers

L'ordre du jour est accepté, sans modification par les bourgeois présents.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire ordinaire du 18 mars 2019

Le PV de l'assemblée primaire du 18 mars 2019 est joint dans le fascicule des comptes. Pour ne pas assister à une lecture fastidieuse, il est passé en revue par le Président M. Michel Rey, qui lit et commente rapidement les titres.

Suite à cette rapide présentation, le procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 mars 2019 est accepté à l'unanimité moins une abstention par les bourgeois présents.

2. Présentation des comptes 2019

Mme Dominique Casas-Bonvin, caissière de la Bourgeoisie présente les comptes.

Compte administratif :

Le compte de fonctionnement dégage un excédent de charges de CHF 281'097.97 alors que le budget 2019 prévoyait une perte de CHF 152'260.00. Ce résultat provient notamment de l'amortissement de la maison de feu Mme Denise Lamon de CHF 300'479.80 comptabilisé suite à sa démolition. La perte de l'exercice a toutefois été atténuée du fait que le montant budgété de CHF 100'000.00 pour les frais d'étude du projet immobilier envisagé sur la place Corinna Bille n'a pas été engagé.

Les frais d'entretien des forêts se sont élevés à CHF 35'509.70 dont CHF 12'202.30 concernant les forêts de protection subventionnées par le canton dans le cadre du projet EFFOR.

Les charges d'entretien de CHF 38'843.20 concernent pour l'essentiel le coût de la démolition de la maison de feu Mme Denise Lamon. Suite à cette démolition, le compte à l'actif du bilan a été amorti de CHF 300'479.80. Le solde du compte au bilan correspond à la valeur cadastrale de la parcelle no 1822.

Aucun investissement en relation avec le patrimoine administratif n'a été réalisé en 2019, d'où l'absence du compte des investissements dans la présentation du compte annuel 2019.

Bilan :

L'actif du bilan, selon les directives de la Lco et de l'Ofinco, voit ses avoirs répartis entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques, alors que le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

La fortune a enregistré une diminution de CHF 281'097.97 au 31.12.2019 correspondant à l'excédent des charges 2019 du compte de fonctionnement.

La fortune net se monte à CHF 6'378'206.47 au 31 décembre 2019.

Suite à ces quelques précisions, Mme Casas-Bonvin lit les têtes de chapitre des comptes de la Bourgeoisie au 31 décembre 2019.

Suite à cette présentation, aucune question n'est formulée.

M. Michel Rey remercie la caissière pour la lecture des comptes et précise que la Bourgeoisie a signé le DSDP avec la commune de Crans-Montana qui verse un montant de CHF 12'584.00 pour le terrain de Football, soit CHF 1.00 par m².

Le DSDP avec CMA SA devrait passer de CHF 30'000.00 à environ CHF 60'000.00. Cependant il n'est

toujours pas signé.

3. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Gaston Clivaz SA est inséré dans le fascicule des comptes ; il est lu entièrement par Mme Céline Caloz-Mendicino.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision

M. Michel Rey demande aux bourgeois qui acceptent les comptes de l'exercice 2019 et le rapport de l'organe de révision et d'en donner décharge aux responsables, de se prononcer par main levée :

Par mains levées, les comptes 2019 et le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.

M. Michel Rey remercie Mme Dominique Casas-Bonvin pour la tenue des comptes et M. Christophe Cordonier pour l'établissement de la comptabilité.

5. Donation de terrains de l'hoirie Cécile Rey et Simon Rey : informations et décision

Les hoirs de Feu Cécile et Simon Rey désirent céder à la Bourgeoisie de Montana les terrains, d'une surface de 4260 m², selon le détail des parcelles ci-dessous :

M. Michel Rey précise une chose fondamentale avant tout, la terre ne se fabrique plus. La Bourgeoisie doit payer seulement les frais d'acte.

- M. Marcel Berbier précise que la Bourgeoisie doit accepter mais cela incombe une responsabilité de sa part quant à l'entretien de ces terrains.
- M. Pierre-Antoine Tapparel admet aussi qu'il y a beaucoup de terrain et qu'il faudra entretenir
- Mme Simone Rey demande s'il y a une stratégie pour accepter ou refuser ces donations.

Le Président répond que c'est l'Assemblée qui décide d'accepter ou non ces dons de terrain.

- M. Maurice Robyr précise que la Bourgeoisie doit prendre en charge seulement les frais de la donation.

A la question posée par le Président, M. Michel Rey : Acceptez-vous le don des terrains de l'hoirie de Feu Cécile et Simon Rey :

Par mains levées, l'Assemblée accepte ces terrains à l'unanimité moins une abstention

6. Donation des terrains de M. Jérémie Rey, informations et décision

M. Jérémie Rey, pour l'hoirie de Charles Rey de François Pie désire aussi céder à la Bourgeoisie la parcelle no de 36 m²

Le Président M. Michel pose la question : Acceptez-vous la parcelle no de 36 m² de l'hoirie de Charles Rey de François-Pie :

Par mains levées, l'Assemblée accepte ces terrains à l'unanimité moins une abstention

7. Place Corinna Bille : goudronnage CHF 40'000.00, informations et décision

M. Michel Rey donne des informations concernant la place Corinna Bille. Suite à une séance que la Bourgeoisie a eue avec la commune de Crans-Montana, celle-ci souhaiterait construire un jardin d'agrément, fleuri, sur la place laissée libre par la démolition de la maison de Feu Mme Denise Lamon.

Le but de la Bourgeoisie est de goudronner toute la place pour faire des places de parc.

- M. Aloïs demande si c'est le rôle de la Bourgeoisie d'investir environ CHF 40'000.00 pour goudronner une place qui ne rapporte rien. Il précise aussi que lors de la rénovation de la maison à l'Est de la place Corinna Bille, il a dû payer à la commune de Montana pour une place de parc....c'est donc à la commune de payer maintenant.
- M. David Bonvin salue le projet de la commune de Crans-Montana. Sur une partie de la place il faut laisser la commune installer ce jardin fleuri et goudronner le solde.
- Mme Brigitte de Rosier trouve beaucoup trop cher le goudronnage et demande s'il n'y aurait pas une autre solution.
- Mme Marie-Claire Lamon demande si cette place sera la même petite place que celle du milieu du village et pourquoi pas une place verte sur toute la surface.
- M. Marcel Berbier ne peut que saluer la commune de prendre en charge la place verte et oublier la notion de goudronnage au centre du village. Il existe une solution avec un système de pavé gazon. Une autre solution serait de l'agrégat.
- Mme Mariette Tapparel a trouvé inadmissible comment la maison a été démolie, des verres cassés, des déchets, des matériaux entreposés et débarrassés plus tard....et du balayage après plus d'un mois.
- Mme Denise Rudin précise qu'il y a aussi des enfants dans le quartier. Ils méritent une place de jeux.

Suite à ces discussions, le Président informe que le montant sera réajusté en fonction du réaménagement de la place.

Ce point est passé au vote : A la question posée :

Voulez-vous que la Bourgeoisie goudronne une partie de la place et la commune de Crans-Montana aménage un jardin d'agrément sur l'autre partie : résultat du vote :

16 OUI 6 NON et 1 abstention déclarée (sans les votes du Conseil)

8. Construction immeuble Corinna Bille : informations

Suite à l'atelier participatif organisé par la Bourgeoisie en février 2019, l'Assemblée primaire du 18 mars 2019 a donné l'autorisation pour la déconstruction de la maison de Feu Mme Denise Lamon.

Des discussions avec la commune de Crans-Montana et Mme Florence Rey, aménagiste sont en cours (Mme Florence Rey ne peut participer à l'assemblée primaire, elle est retenue pour raison professionnelle).

La Bourgeoisie a sondé les propriétaires des jardins pour éventuellement construire le parking dans les jardins. Ensuite nous avons eu une séance avec les propriétaires de la grange écurie et du terrain pour un éventuel achat.

La commune s'engage à construire un parking pour autant que la Bourgeoisie présente un projet bien ficelé. Pour l'instant le projet au milieu du village est en stand-by.

- Mme Brigitte De Rosier, étant donné que l'on va vers une période électorale, la Bourgeoisie doit avancer avec ce projet et faire pression sur la commune de Crans-Montana pour construire le parking.
- M. Hugues Rey trouve que c'est très regrettable de voir que tout tombe à l'eau et il est très déçu. La Bourgeoisie a dépensé plus de CHF 400'000.00 pour faire des places de parc qui coûtent plus de CHF 1'000.00 le m². C'est inadmissible de détruire de cette manière le patrimoine de Montana, de goudronner l'emplacement de cette maison pour en faire des places de parc.

M. Michel Rey précise qu'une partie des poutres de la maison de Feu Mme Denise Lamon ont été rachetées par M. Claude Gérard Lamon.

9. Maison de Corin, entretien cage escaliers et toilettes CHF 25'000.00 : informations et décisions

A la maison bourgeoise de Corin, nous avons eu un problème d'infiltration d'eau et avons dû agir dans

l'urgence et exécuter les travaux : Nous avons prévu ce point à l'ordre du jour de l'assemblée du 18 mars qui a dû être reportée à cause du Covid-19.

Le montant provisionnel de l'entreprise Lourjoint ainsi que les peintures se chiffre à environ CHF 25'000.00.

- M. Maurice Robyr demande si l'assurance dégât d'eau prend en charge ces réparations et le Président répond que non car c'est une infiltration d'eau et non une conduite qui s'est rompue.

Le Président pose la question à l'Assemblée : Acceptez-vous la réparation, l'entretien de la cage d'escaliers et de toilettes pour un montant de CHF 25'000.00 ?

Par mains levées, à l'unanimité les bourgeois acceptent ces réparations pour un montant de CHF 25'000.00

10. Contrat location Swissgrid : CHF 8'000.00 : informations et décision

Le contrat des antennes, par ondes hertziennes à l'Arnouva avait été négocié avec la société E-Trans. Cette dernière a transféré tous les DSDP à Swissgrid. Le prix de l'ancien état était de CHF 1'600.00 par année.

Le nouveau contrat a été signé avec Swissgrid ; le montant de la location est de CHF 8'000.00 par année à partir du 1 janvier 2020, selon facture adressée par la Bourgeoisie.

Le Président pose la question à savoir si les bourgeois acceptent ce nouveau contrat avec Swissgrid au prix de CHF 8'000.00 par année ?

Par mains levées les bourgeois acceptent ce nouveau contrat à l'unanimité.

11. Présentation du budget 2020 : approbation

M. Michel Rey présente le budget 2020 qui est à peu de chose près, similaire à celui de 2019. Un montant de CHF 15'000.00 a été mis au budget pour l'avancement des frais d'étude pour le projet immobilier de la place Corinna Bille. Pour l'entretien et les frais de la maison de Corin le budget présente un montant de CHF 40'000.00 comprenant bien évidemment la réfection de la cage d'escaliers et des toilettes acceptée par les bourgeois (voir ci-dessus). Dans les revenus, il y aura une augmentation sensible pour la location des terrains à CMA et Swissgrid.

Aucune question n'est formulée quant à la présentation de ce budget.

Ce budget est approuvé, par mains levées à l'unanimité des participants.

12. Plan financier 2020-2023

En plus du budget de l'année 2020, le plan financier est un instrument d'information sur l'évolution probable des finances et des investissements prévus pour les quatre prochaines années par le Conseil bourgeoisial. Cet outil permet aussi de déceler d'éventuels déséquilibres dans la gestion financière de la Bourgeoisie.

Le plan financier a été élaboré en tenant compte d'un indice des prix à la consommation de 0.0 % de moyenne.

Ce plan n'est absolument pas rigide et peut à tout moment être modifié. Il sert surtout aux communes municipales pour prévoir des investissements à moyen et long terme. Mais comme la loi sur les communes municipales et bourgeoisiales est la même, ce plan financier doit aussi être élaboré pour la Bourgeoisie. Par contre, il ne doit pas être approuvé.

L'évolution de la fortune de la Bourgeoisie de 2020 à 2023 d'environ CHF 30'000.00 par année.

13. Divers

- M. Michel Rey informe les bourgeois que le nettoyage des forêts 2020 et la sortie culturelle ont dû être annulés, la faute au Covid-19. La date prévue pour le futur nettoyage des forêts est prévu le 5 juin 2021
- Il rappelle aussi que les bourgeois peuvent toujours avoir le bois de feu à moitié prix jusqu'à 3 stères. Les commandes se font auprès du Triage forestier de la Louable Contrée.

- Vous pouvez également bénéficier du prix sociétaire dans les différents points de vente de Provins, pour cela il faut simplement demander la carte de sociétaire à M. Fabien Rey, conseiller responsable de la cave. Bien sûr, il ne faut pas pour autant délaisser nos encaveurs locaux.
- Mme Céline Caloz-Mendicino informe qu'elle ne sera pas candidate pour le futur conseil mais elle reste ouverte à revenir quand les enfants seront plus grands. Elle démissionne pour raison familiale.
- Fabien Rey informe que les statuts du triage forestier fusionné doivent être validés par le Conseil D'Etat et suite à cela ils seront présentés dans les bourgeoisies.
- M. Maurice Robyr demande si les indemnités de passage négociées sur le territoire de la Bourgeoisie de Montana sont les mêmes négociations que pour la Grande Bourgeoisie.
M. Michel Rey lui répond que la Grande Bourgeoisie est une entité totalement indépendante et n'ayant de compte à rendre à personne. Par contre le DSDP avec la Bourgeoisie de Montana est prêt pour signature.
- M. Hugues Rey rappelle qu'il avait demandé de signaler les maisons de Montana et de Corin avec une plaque, un drapeau ou autre... afin de faire connaître aux gens de passage que ces maisons appartiennent aux Bourgeois de Montana.
M. Michel Rey informe qu'il sera posé sur la façade à Montana, une armoire avec le drapeau de la Bourgeoisie afin de pouvoir afficher les avis officiels de la Bourgeoisie, soit les convocations à l'assemblée primaire, à la sortie culturelle, au nettoyage des forêts, au communage...

Avant de clore cette assemblée, le Président remercie les collègues du conseil pour leur disponibilité et leur collaboration ainsi que les concierges, soit Mme et M. Marie-Paule et Nicolas Theytaz pour l'excellent travail fourni ; il remercie également la fiduciaire de Crans-Montana SA par M. Christophe Cordonier pour l'élaboration de la comptabilité.

Le Président, M. Michel Rey clôt l'assemblée à 21h50 et elle ne peut être suivie du verre de l'amitié faute au Covid-19. Il invite les participants à se servir d'un carton de deux bouteilles de vin prévu dans le hall d'entrée.

BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président :

Michel Rey

La Secrétaire :

Marie-Jo Rey-Robyr